

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 16 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 10 décembre 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Copponeix

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ, Mme Chrystel BUFFARD ***procuration***, M. Bernard DESBOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL, M. Claude ANTONIELLO, M. Nathan JACQUET ***procuration***

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 ; Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 17 DEC. 2025

OBJET : BUDGET EAU - EXERCICE 2025 - DECISION MODIFICATIVE n°2

BUDGET EAU - EXERCICE 2025

DECISION MODIFICATIVE n°2

Vu l'exposé de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles ;

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés ;

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes ;

Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement du budget eau, en référence à la délibération 2025-32 portant sur le vote du budget eau ;

Monsieur le Président soumet donc à l'Assemblée les propositions de modification des crédits suivantes :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
011	6063	Fournitures d'entretien et d'équipement	+70 000.00 €
011	61528	Autres	+65 617.42 €
65	6541	Créances admises en non-valeur	+36 326.43 €
TOTAL			+171 943.85 €

RECETTES FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	LIBELLE	MONTANT
70	70111	Vente d'eau aux abonnés	+142 236.12 €
75	7588	Travaux	+29 707.73 €
TOTAL			+171 943.85 €

Cette décision est rendue nécessaire dans le cadre des dépassements de crédits au chapitre.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➔ DECIDE de procéder aux modifications de crédits sur le budget Eau comme ci-dessus définies

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 17 DEC. 2025